

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (SARL)
POUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET
SUPPLEANT ET POUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SA

Texte des résolutions

Société à responsabilité limitée

Au capital de €

Siège social :

RCS

Assemblée générale extraordinaire des associés du 1^{er} décembre 2017

Première résolution (Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire de la société)

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion décide de *nommer avec effet à compter du 1^{er} janvier 2017 en qualité de commissaire aux comptes titulaire Monsieur Christophe Guyot-Sionnest 56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux SIRET 40161659400016 commissaire aux comptes inscrit auprès de la CRCC de Versailles pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.*

Monsieur Christophe Guyot-Sionnest a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les déclarations requises par la loi.

Deuxième résolution (Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant de la société)

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion décide de *nommer avec effet à compter du 1^{er} janvier 2017 en qualité de commissaire aux comptes suppléant la SARL Conseil et Audit 56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux SIRET 44012751200018 société de commissariat aux comptes inscrite auprès de la CRCC de Versailles pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.*

La SARL Conseil et Audit représentée par son Gérant a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les déclarations requises par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires décide la transformation de la SARL en SA avec effet au 1^{er} décembre 2017. Les nouveaux statuts sont joints à cette résolution.

Quatrième résolution

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un procès-verbal original pour accomplir les formalités juridiques résultant de l'assemblée générale.